

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-10-10-2

Séance du lundi 16 décembre 2024

PROPOSITION DE CONVENTION PRÉVOYANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION PAR LA CARSAT A DESTINATION DE LA CEA POUR LE FESTIVAL EN AVANT À SAVERNE, JE ME BOUGE POUR L'AUTRE FÊTONS LE BÉNÉVOLAT

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia

EXCUSEES :

MILLION Lara, TENENBAUM Anne

ABSENTS:

VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2024-8-10-1 du 21 octobre 2024 relative à la proposition de convention prévoyant l'octroi d'une subvention par la CARSAT à destination de la CeA pour le festival en avant à Saverne, je me bouge pour l'autre fêtons le bénévolat,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 9ème Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 24 juin 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Retire, conformément à la demande de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du 26 novembre 2024, la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2024-8-10-1 du 21 octobre 2024 relative à la proposition de convention prévoyant l'octroi d'une subvention par la CARSAT à destination de la Collectivité européenne d'Alsace pour le festival en avant à Saverne, je me bouge pour l'autre fêtons le bénévolat ;
- Approuve le partenariat avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail pour l'organisation du festival « en avant à Saverne, je me bouge pour l'autre fêtons le bénévolat », qui s'est tenu à Saverne le 5 octobre 2024,
- Approuve la convention à conclure avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, relative à l'octroi par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail à la Collectivité européenne d'Alsace d'une subvention d'un montant de 2 500 euros, jointe en annexe à la présente délibération, cette subvention permet de financer une « formation-sensibilisation » des bénéficiaires du rSa au théâtre forum en amont de la journée du 5 octobre 2024 (formation destinée à favoriser leur intégration dans la dynamique du théâtre-forum), la restauration des partenaires institutionnels et associatifs lors de la journée, les prix octroyés aux lauréats du jeu concours,

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d’Alsace à signer ladite convention,
- Précise que les crédits concernés seront encaissés sur l’imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P098	P098O003	P098E02	T08	(3707) 74-747888-4232	2 500 €
TOTAL					2 500 €

Adopté à l'unanimité
0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote